

AR Prefecture

063-200072080-20220920-CA20220610-DE  
Reçu le 27/09/2022  
Publié le 27/09/2022

**Pays**  
**de**  
**Saint-Eloy**  
communauté de communes

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE  
SEANCE DU 20 SEPTEMBRE 2022

**Nombre de Conseillers :**

En exercice : 53

Présents : 39

Votants : 46

N° CC2022-06-10

**OBJET :**

**FIXATION DU TAUX DE  
REVERSEMENT DE LA  
TAXE D'AMENAGEMENT  
DES COMMUNES VERS  
L'EPCI**

**Rendue exécutoire :**

Transmise en Sous-Prefecture  
le :

Publiée ou notifiée  
le :

L'an deux mille vingt-deux, le 20 septembre à 18 heures, le Conseil Communautaire du Pays de Saint Eloy, convoqué le 14 septembre 2022 par voie dématérialisée, s'est réuni à la Maison de l'Entrepreneur à Saint Eloy-les-Mines, sous la présidence de Monsieur Laurent DUMAS, Président en exercice.

**Présents :** Jean-Yves ARNAUD ; Michel BANCAREL ; Jean-Claude BELLARD ; Cédric BOILOT ; Karine BOURNAT-GONZALEZ ; Jean-Claude CAZEAU ; Guy CHARTOIRE ; Daniel CLUZEL ; Pierrette DAFFIX-RAY ; Aurélie DEFRETIERE ; Jacqueline DUBOISSET ; Laurent DUMAS ; Sylvain DURIN ; Bernard FAVIER ; Jean-Claude GAILLARD ; Jérôme GAUMET ; Marc GIDEL ; Gilles GOUYON ; Christian JEROME ; Christian JOUHET ; Jocelyne LELONG ; Claire LEMPEREUR ; Jean-Jacques LOUIS-FERANDON ; Michèle MEUNIER ; Sabine MICHEL ; Christiane MOUGEL ; Roger OLLIER ; Laurence ORIOL ; Bernard PENY ; Valérie ROCHE ; David SABY ; Christophe SARRE ; Jean-Marc SAUTERAU ; Catherine SIMONET ; Odile SOULIER ; Jacques THOMAS ;

Conseillers Communautaires, formant la majorité des membres en exercice.

**Absents ayant donné procuration :** Didier BOURNAT ayant donné procuration à Sylvain DURIN ; Patrick GIDEL ayant donné procuration à Laurence ORIOL ; Bernard GRAND ayant donné procuration à Christian JEROME ; Pascale JEAN ayant donné procuration à Cédric BOILOT ; Marie-Christine LOURDIN ayant donné procuration à Jean-Jacques LOUIS-FERANDON ; Anthony PALERMO ayant donné procuration à Laurent DUMAS ; Margaux PIQUELLE ayant donné procuration à Jean-Marc SAUTERAU ;

**Excusés remplacés par le suppléant :** François BRUNET remplacé par Lionel FAURE ; Claude DUBOSCLARD remplacé par Louis VACQUANT ; Marie TARDIVAT remplacé par Alain DURIN ;

**Excusés :** Denis ASTRUC ; Marc BEAUMONT ; Robert DUBUIS ; Annelise DURON ; Bernard DUVERGER ; Bernadette GOURSON ; Jean-Jacques GRZYBOWSKI ;

**Secrétaire :** Karine BOURNAT-GONZALEZ

Le Président  
**AR - Préfecture**

063-200072080-20220920-CA20220610-DE  
Reçu le 27/09/2022  
Publié le 27/09/2022

Vu l'article L.331-2 modifié du Code de l'Urbanisme,

Vu l'article 109 de la LFI pour 2022,

Vu les articles 1635 quater A et suivants du Code Général des Impôts,

Vu l'ordonnance n°2022-883 du 14 juin 2022 relative au transfert à la Direction Générale des Finances Publiques de la gestion de la taxe d'aménagement et de la redevance d'archéologie préventive,

Vu le Décret 2021-1452 du 04 novembre 2021 pris pour l'application des articles L.331-14 et L.331-15 du Code de l'Urbanisme

**Considérant** la charge des équipements publics relevant des compétences de la Communauté de Communes du Pays de Saint Eloy

**Propose au Conseil Communautaire :**

- de fixer un taux de reversement de la Taxe d'Aménagement des Communes vers la CC à 0 %.

**Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire :**

- accepte cette proposition,  
- charge M. le Président de la publication et de l'exécution de cette décision.

.....  
Fait et délibéré à l'unanimité à la Maison de l'Entrepreneur à Saint Eloy les Mines le 20 septembre 2022.

Le Président,

  
Laurent DUMAS

**Pays**  
de  
**Saint-Eloy**  
communauté de communes